

Roissy, le 9 avril 2019

## Mise à disposition du Document de référence 2018

---

### Document de Référence 2018

Le document de référence 2018 d'Air France-KLM a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 9 avril 2019.

Ce document en version française est disponible dans les conditions réglementaires. Il peut être consulté sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet d'Air France-KLM [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com) (rubriques Finance / Publications / Documents annuels et Finance / Publications / Information réglementée).

Il comprend notamment le rapport financier annuel, le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, les rapports des contrôleurs légaux des comptes et les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux.

### Contact investisseurs

**Marie-Agnès de Peslouan**

+33 1 49 89 52 59

[madespelouan@airfranceklm.com](mailto:madespelouan@airfranceklm.com)

[www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com)

**Wouter Van Beek**

+33 1 49 89 52 60

[Wouter-van.Beek@airfranceklm.com](mailto:Wouter-van.Beek@airfranceklm.com)

### Contact presse

+33 1 41 56 56 00